

## Stockage

# Les granulés de bois peuvent dégager du monoxyde de carbone

**Économique, le chauffage aux granulés de bois tend à se développer, en France comme dans le reste du monde. Mais il faut veiller à stocker ce combustible dans de bonnes conditions, de façon à éviter les accidents qui peuvent survenir, à la suite d'émissions de monoxyde de carbone.**

**O**n les appelle pellets, ou granulés de bois. Ce sont de petits cylindres de sciure de bois compressée, sans adjuvant, qui mesurent autour de 6 mm de diamètre et de 2 à 3 cm de long et qui peuvent, lors de leur stockage en vrac, être à l'origine de dégagement de monoxyde de carbone (CO). « Les pellets sont utilisés pour le chauffage, dans des poêles à granulés ou dans des chaudières. C'est un mode de chauffage particulièrement économique car c'est un combustible dense qui a un pouvoir calorifique important. En France, il a tendance à se développer depuis 2005, explique Anne-

Catherine Mangel, directrice de l'association Propellet<sup>(1)</sup>. Sa consommation a ainsi quasiment été multipliée par dix en cinq ans, pour atteindre 465 000 tonnes en France en 2010. » Et la directrice de l'association est particulièrement optimiste pour les années futures, car le granulé de bois sert les besoins d'un nombre croissant d'utilisateurs. À condition de prendre des précautions lors du stockage en vrac de ces produits. « Nous avons eu connaissance d'accidents graves lors du transport maritime en soute de pellets, sur une longue distance, dans des locaux non aérés, poursuit Anne-Catherine Mangel. Nous avons également eu quelques retours d'incidents lors de stockage à terre. Mais les conditions de survenue de ces incidents ne sont pas encore très claires.

Quoi qu'il en soit, aussi bien pour le professionnel que pour le particulier, il convient de bien aérer et de ventiler avant de pénétrer dans un local de stockage en vrac, de type silo. Pour le particulier, nous conseillons également d'équiper le tube de remplissage du silo d'un bouchon qui permet de ventiler. »

### Aérer les silos

« Le monoxyde de carbone peut en effet provoquer des intoxications graves pouvant être mortelles », explique Bruno Courtois, expert en prévention des risques chimiques au sein du département Expertise et conseil technique de l'INRS qui recommande d'équiper les locaux de stockage professionnels de plusieurs ouvertures afin de permettre une circulation d'air. « Par sécurité,

les interventions à l'intérieur de locaux de stockage confinés (silos) ne doivent se faire qu'après un renouvellement de l'air intérieur du silo depuis l'extérieur, précise-t-il, ou après s'être assuré de l'absence de monoxyde de carbone à l'aide d'un détecteur de gaz. La présence de monoxyde de carbone en concentration plus faible est également envisageable en sortie de silo (ensachage de granulés par exemple) et doit être prise en compte par les entreprises dans leur évaluation des risques. »

Des travaux en cours au Canada et en Allemagne vont permettre de mieux comprendre ce phénomène et d'établir une corrélation entre les caractéristiques du stockage (volume, poids, temps, étanchéité) et la concentration de CO dans ce stockage. Dès que de nouvelles informations seront connues, l'INRS les diffusera.

1. Propellet est une association regroupant les professionnels de la filière des pellets.



**Delphine Vaudoux**

*Le granulé de bois sert les besoins d'un nombre croissant d'utilisateurs et son avenir semble assuré. À condition de prendre des précautions lors du stockage en vrac de ces produits.*